



CHAPITRE IV : SCENARIOS DES RISQUES - INONDATIONS

A. INTRODUCTION

Compte tenu de la situation de la commune, située dans le lit majeur de la Loire derrière une levée de protection, Langeais ne court un risque direct d'inondation par la Loire que dans le scénario suivant :

- **Scénario Crue extrême** : Une telle crue se produirait par surverse par-dessus la levée, en amont de Langeais puis par l'ouverture d'une brèche localisée. Elle aurait une vitesse d'écoulement et des hauteurs d'eau très importantes. L'inondation serait donc longue avec un temps de ressuyage lent des terres. Le système de prévision des crues de Loire permet cependant d'avoir un délai suffisant (48h) pour alerter et évacuer les secteurs concernés.

En revanche, malgré les systèmes de protection existants sur la commune, la ville de Langeais est vulnérable aux inondations lors des crues des cours d'eau traversant son centre-ville (Roumer, Breuil, Agneaux). Elle a d'ailleurs subi plusieurs submersions au cours de ces dernières décennies. Ainsi, les deux scénarios les plus susceptibles d'apparaître sur le territoire de la commune sont :

- **Scénario Inondation du val par les apports des affluents en crue, en cas de niveau haut de la Loire (crue moyenne)** : la fermeture des vannes pour éviter le refoulement des eaux de la Loire vers les affluents et la ville empêche l'évacuation directe des apports des bassins versants. Afin d'y remédier, deux stations de pompage refoulent les eaux des ruisseaux. En cas de crue sur ces derniers, avec des débits supérieurs aux capacités de pompage, le val s'inonde et sert de bassin de laminage temporaire.
- **Scénario Inondation directe par débordement des ruisseaux sur leur parcours jusqu'au centre-ville** : Ce phénomène concerne, pour la zone urbanisée, uniquement la Roumer sur son parcours aval depuis les Culeveaux. En cas de crue importante, et indépendamment des aménagements existants le débit sur l'aval peut dépasser la capacité d'écoulement du lit du ruisseau et conduire à des débordements.



Dans le cadre des deux derniers scénarios liés aux affluents de la Loire, l'étude « 3P » - Prévision, Prévention, et Protection – réalisée par le bureau d'étude SOGREAH Consultants et ASCONIT Consultants en 2004, a montré que les zones potentiellement inondables sont relativement restreintes, comparées au zonage du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Inondation de la Loire (P.P.R.I).

Ainsi, une partie du centre-ville serait touchée, essentiellement des jardins et peu de bâtiments (moins d'une dizaine). Parmi les quelques enjeux concernés par les crues des affluents se trouve notamment le **groupe scolaire**, pour lequel le niveau d'eau ne dépasserait pas quelques centimètres en rez-de-chaussée. Par ailleurs, la plupart des bâtiments des entreprises de la Zone Industrielle Sud ne semble pas concernée, en raison de leur implantation sur un remblai (30 cm au-dessus du niveau d'inondation calculé). Les hauteurs d'eau atteindraient également quelques centimètres en rez-de-chaussée.

Les différents ouvrages de protection mis en place sur la commune ont donc un rôle efficace sur la protection contre les inondations des affluents et de la Loire. Néanmoins, la commune de Langeais ne possède ni système d'alerte automatisé, ni système de suivi des cotes des affluents (échelles de crues). C'est pourquoi la collectivité doit mettre en place des mesures de prévention au regard des conditions météorologiques (pluviométrie et orages). Celles-ci passent par la manipulation des systèmes de vannage de façon appropriée pour limiter le risque.

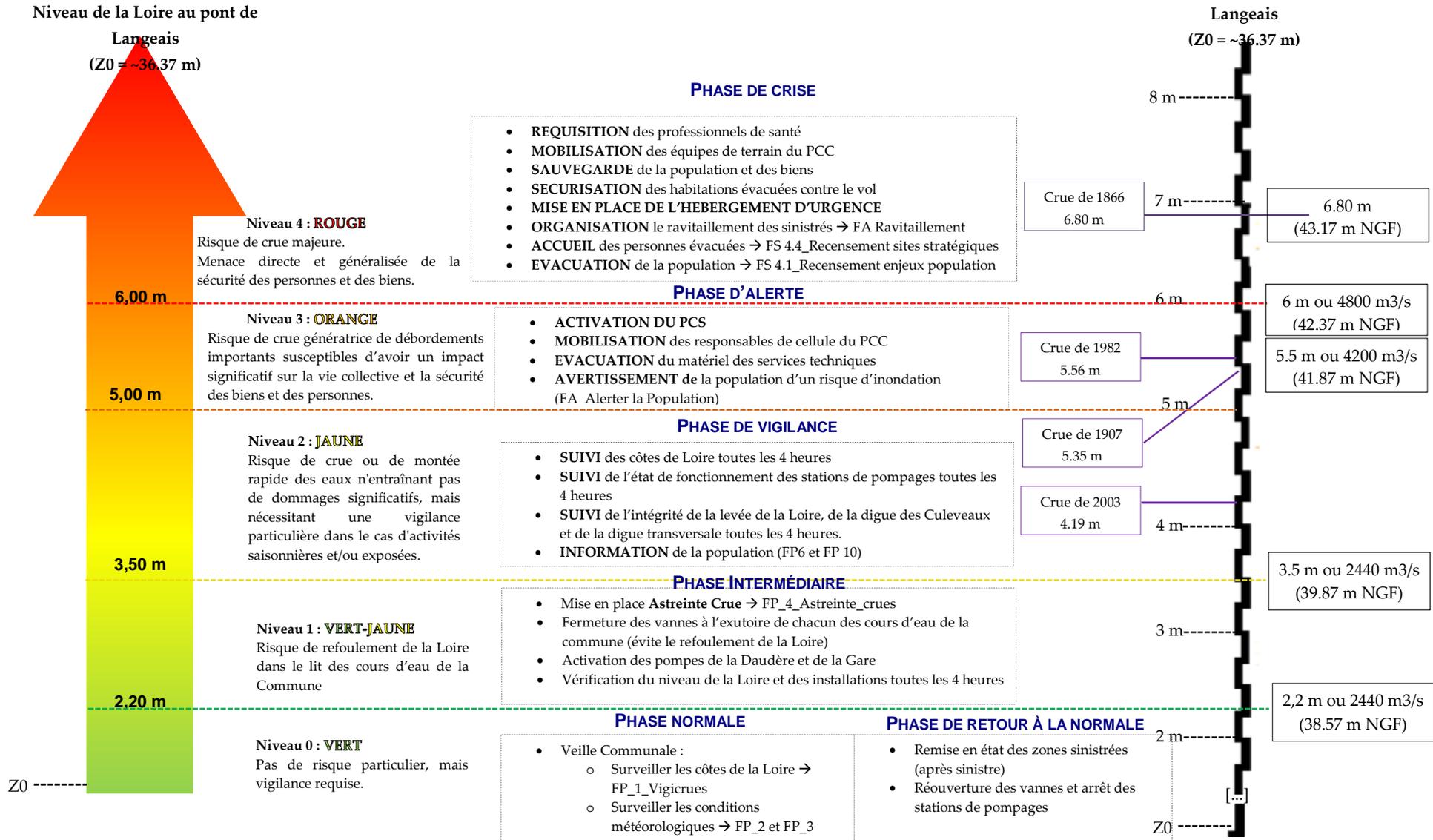
Les différentes interventions à mener en cas de crue sont définies selon des échelles d'action présentées sur les pages suivantes. Cette hiérarchisation de l'importance du risque permet une mise en place plus organisée des mesures de sauvegarde de la municipalité.

En ce qui concerne, le scénario de **crue extrême**, l'échelle d'action est issue de la connaissance des crues de la Loire et notamment des plus importantes qui ont conduit au zonage actuel du P.P.R.I. Chaque niveau correspond à une couleur qui suit la nomenclature de Météo-France avec cependant un niveau de plus comme expliqué dans la partie [vigilance communale](#).

Pour les scénarios relatifs aux affluents de la Loire, l'échelle d'action de la commune est donc basée sur celle de la vigilance météorologique où chaque niveau correspond à une couleur.

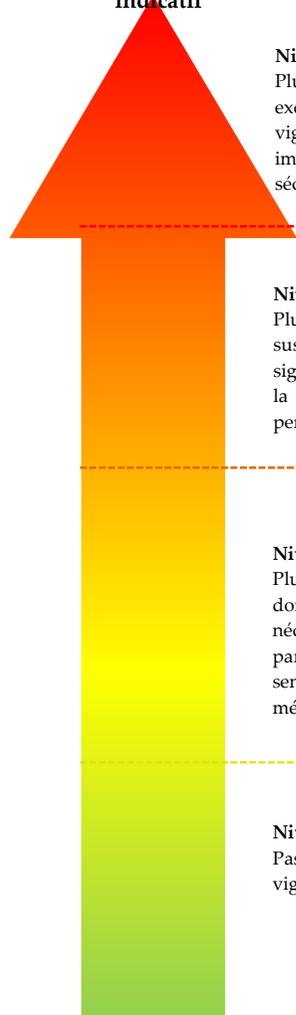
B. ECHELLE D'ACTION (FA1)

1. ECHELLE D'ACTION PROPRE A LA LOIRE



2. ECHELLE D'ACTION PROPRE A LA ROUMER, AU BREUIL ET AU RUISSEAU DES AGNEAUX

Niveau d'alerte météorologique
indicatif



Niveau 4 : ROUGE

Pluviométrie d'intensité exceptionnelle nécessitant une vigilance absolue quant à ses impacts sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

- PHASE DE CRISE**
- REQUISITION des professionnels de santé
 - MOBILISATION des équipes de terrain du PCC
 - SAUVEGARDE de la population et des biens
 - SECURISATION des habitations évacuées contre le vol
 - MISE EN PLACE DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE
 - ORGANISATION le ravitaillement des sinistrés → FA Ravitaillement
 - ACCUEIL des personnes évacuées → FS 4.4_Recensement sites stratégiques
 - EVACUATION de la population → FS 4.1_Recensement enjeux population

PHASE D'ALERTE

Niveau 3 : ORANGE

Pluviométrie importante susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

- ACTIVATION DU PCS
- MOBILISATION des responsables de cellule du PCC
- EVACUATION du matériel des services techniques
- AVERTISSEMENT de la population d'un risque d'inondation (FA_Alerter la Population)

PHASE DE VIGILANCE

Niveau 2 : JAUNE

Pluviométrie n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités sensibles au risque météorologique.

- MISE EN PLACE Astreinte Crue
- FERMETURE des vannes à l'exutoire de chacun des cours d'eau de la commune, si Loire supérieure à 2,20 m (évite le refoulement de la Loire)
- ACTIVATION des pompes de la Daudère et de la Gare
- VÉRIFICATION du niveau de la Loire et des installations toutes les 4 heures
- SUIVI de l'état de fonctionnement des stations de pompages toutes les 4h
- SUIVI de l'intégrité de la levée de la Roumer et du Breuil toutes les 4 heures.

PHASE NORMALE

Niveau 1 : VERT

Pas de risque particulier, mais vigilance requise.

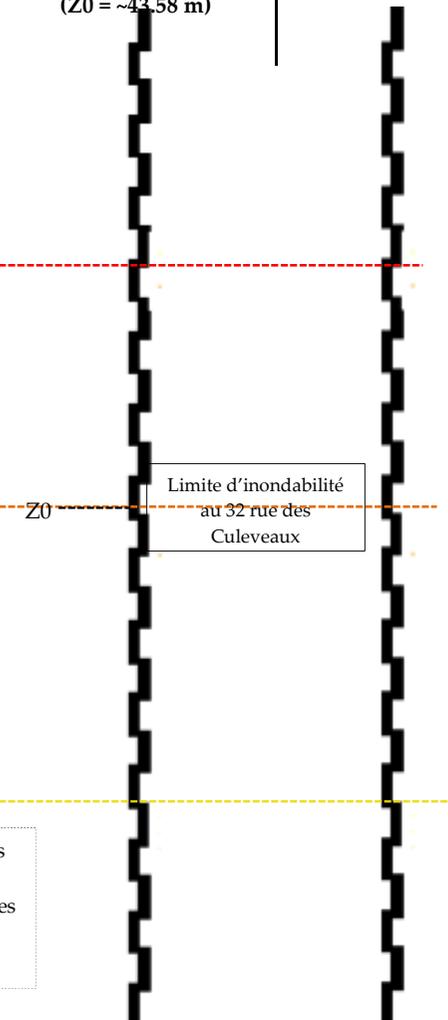
- Veille Communale :
 - Surveiller les côtes de la Loire → FP_1_Vigicrues
 - Surveiller les conditions météorologiques → FP_2 et FP_3

PHASE DE RETOUR À LA NORMALE

- Remise en état des zones sinistrées (après sinistre)
- Réouverture des vannes et arrêt des stations de pompages

Niveau de la Roumer
à la digue des Culeveaux
(Z0 = -43,58 m)

Niveau du Breuil
à la digue Transversale



Limite d'inondabilité
au 32 rue des
Culeveaux

C. SCENARIOS

1. SCENARIO CRUE EXTRÊME



CE SCENARIO EST BASÉ SUR LE POSTULAT D'UNE HAUTEUR DE CRUE EQUIVALENTE A CELLE DE 1866 (6,80m) AVEC RUPTURE DE LA DIGUE EN AMONT DE LANGEAIS. LA MONTEE DES EAUX EST RELATIVEMENT RAPIDE.

Le niveau de risque du scénario *Crue Extrême* est défini selon l'échelle de crue propre à la Loire :

- Niveau 0 : Phase Normale
- Niveau 1 : Phase Intermédiaire (crue régulière)
- Niveau 2 : Phase de Vigilance (crue de retour 2 à 10 ans)
- Niveau 3 : Phase d'Alerte (Crue de retour 50 ans)
- Niveau 4 : Phase de Crise (crue de retour 100 ans)

1.1. Niveau de risque 0 du scénario *Crue Extrême*

Au niveau 0, aucun enjeu n'est menacé sur la commune. Il est nécessaire cependant de **consulter quotidiennement** le site www.vigicrues.gouv.fr afin de suivre l'évolution des cotes de la Loire au niveau du pont de Langeais. Les conditions météorologiques sont elles aussi surveillées afin d'anticiper les crues des affluents.

Niveau n	Cote de Loire au pont de Langeais <u>inférieure à 2.20 m</u>
Situation	<u>Pas de risque</u> particulier pour les habitants, les biens et les commerces.
Zone Inondée	Aucune
Action(s) à mettre en oeuvre	<u>Veille communale</u> : surveillance quotidienne de la cote de Loire et des conditions météorologiques. Fermeture de vannes de la digue du Breuil et du canal de déviation du Breuil lorsque la cote de la Loire atteint 1,90 m
Matériel à Mobiliser	Un ordinateur (muni d'une connexion internet) La fiche FS_6_Suivi_des_cotes_de_loire et de la météo
Personnel à Mobiliser	<u>Unité de surveillance</u> de la veille communale 2 agents de la commune
Fiches de références	FP 1 VIGICRUES (Annexe VIII) FP 2 METEOFRANCE (Annexe VIII) FP 3 METEO60 (Annexe VIII) FO_15_Composition_de_la_veille_communale (Annexe VI) FS_6_Suivi_des_cotes_de_loire et de la météo (Annexe VIII)

1.2. Niveau de risque 1 du scénario *Crue Extrême*

Lorsque que l'alerte atteint le niveau 1, la commune est soumise à un risque de refoulement de la Loire dans les exutoires des affluents. Ce risque est géré par la mise en place d'une astreinte consistant notamment à fermer les vannes et déclencher les pompes de refoulement.

Niveau 1	Cote de Loire au pont de Langeais <u>supérieure ou égale à 2.20 m et inférieure à 3.50</u> (crue régulière)
Situation	<u>Risque de refoulement</u> de la Loire <u>au niveau des exutoires de ses affluents.</u>
Zone Inondée	Potentiellement le camping (lac), la zone industrielle
Actions à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▣ <u>Vérification quotidienne</u> de la cote de Loire assurée par l'unité de surveillance de la Veille Communale, ▣ <u>Fermeture des vannes</u> de la Roumer (digue des Culeveaux), du bief de la Roumer (place Barème), de la Roumer (gare) et du Breuil (Daudère), ▣ <u>Activation des pompes</u> des stations de la Daudère et de la Gare (lorsque le niveau d'eau est suffisant), <u>mise à jour du registre,</u> ▣ <u>Vérification du fonctionnement des pompes et de l'intégrité de la levée et des digues toutes les 4 heures.</u>
Matériel à Mobiliser	<p>Camion de service, manivelles et jeux de clefs Téléphone d'astreinte crue () Téléphone d'astreinte élus () Lampe torche, cuissardes</p>
Personnel à Mobiliser	<p>Cellule de veille communale (journée) Agent d'astreinte crue } Élu d'astreinte } 24h/24h</p>
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ▣ Fiches Contacts → Fc_5_Astreinte_Crue (Annexe VII) ▣ FP 1 VIGICRUES (Annexe VIII) ▣ FP 2 METEOFRANCE (Annexe VIII) ▣ FP 3 METEO60 (Annexe VIII) ▣ FO_15_Composition_de_la_veille_communale (Annexe VI)

1.3. Niveau de risque 2 du scénario *Crue Extrême*

Lorsque que l'alerte atteint le niveau 2, la commune présente **peu de risques d'inondation directe par la Loire**. En revanche, une rupture de digue constitue un risque important. Une panne des pompes, une coupure de courant prolongée ou une crue des affluents conduiraient inéluctablement à une inondation du centre-ville, les exutoires étant bloqués par les vannes (se reporter au scénario 2 - *inondation par les apports des affluents en crue, en cas de niveau haut de la Loire*). Il convient donc de **vérifier** l'intégrité de la levée afin d'anticiper toute rupture, ainsi que le bon fonctionnement des stations de pompage (prévenir EDF en cas de coupure de courant prolongée).

Niveau	Cote de Loire au pont de Langeais supérieure à 3,50 m et inférieure à 5,00 (crue décennale)
Situation	Les vannes étant fermées et les pompes en fonctionnement , il n'y a plus de risque de refoulement de la Loire au niveau des exutoires de ses affluents. Risque potentiel d'inondation si crue des affluents de la Loire VIGILANCE ACCRUE DE LA LEVEE ET DES STATIONS DE POMPAGE
Zone Inondée	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Si crue des affluents en parallèle : Le Clos de la Fourchine, les alentours du Breuil, autour de la ZI Sud sans qu'elle soit inondée, le stade de foot, petit gymnase, abords de l'école maternelle, quelques terrains le long de la Roumer et une dizaine d'habitations maximum, ☛ Si arrêt des pompes : La totalité du centre-ville
Actions à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ☛ <u>Vérification du fonctionnement des pompes et de l'intégrité de la levée toutes les 4 heures</u> ☛ <u>Vérification quotidienne</u> de la cote de Loire assurer par le chargé des risques et les agents en astreinte Loire. ☛ <u>Information de la population</u>
Matériel à Mobiliser	<p>Camion de service, manivelles et jeux de clefs Téléphone d'astreinte crue () Téléphone d'astreinte élus () Lampe torche, cuissardes</p>
Personnel à Mobiliser	<p>Cellule de veille communale (journée) Agent d'astreinte crue } Élu d'astreinte } 24h/24h</p>
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Fiches Contacts → Fc_6_Astreinte Crue (Annexe VII) ☛ Fiches Supports → FS_7_Resencement_enjeux_Affluents (Annexe VIII) ☛ FP 1 vigicrues (Annexe VIII): ☛ FP 2 météoFrance (Annexe VIII) ☛ FP 3 meteo60 (Annexe VIII)

1.4. Niveau de risque 3 du scénario *Crue Extrême*

À compter du niveau 3, le P.C.S. étant déclenché et les membres du P.C.C. mobilisés, la commune se réfère au [Chapitre MODALITES DE GESTION DE CRISE ET ORGANISATION COMMUNALE](#) (Mise en place du poste de commandement communal et information opérationnelle (alerte) afin de coordonner son action.

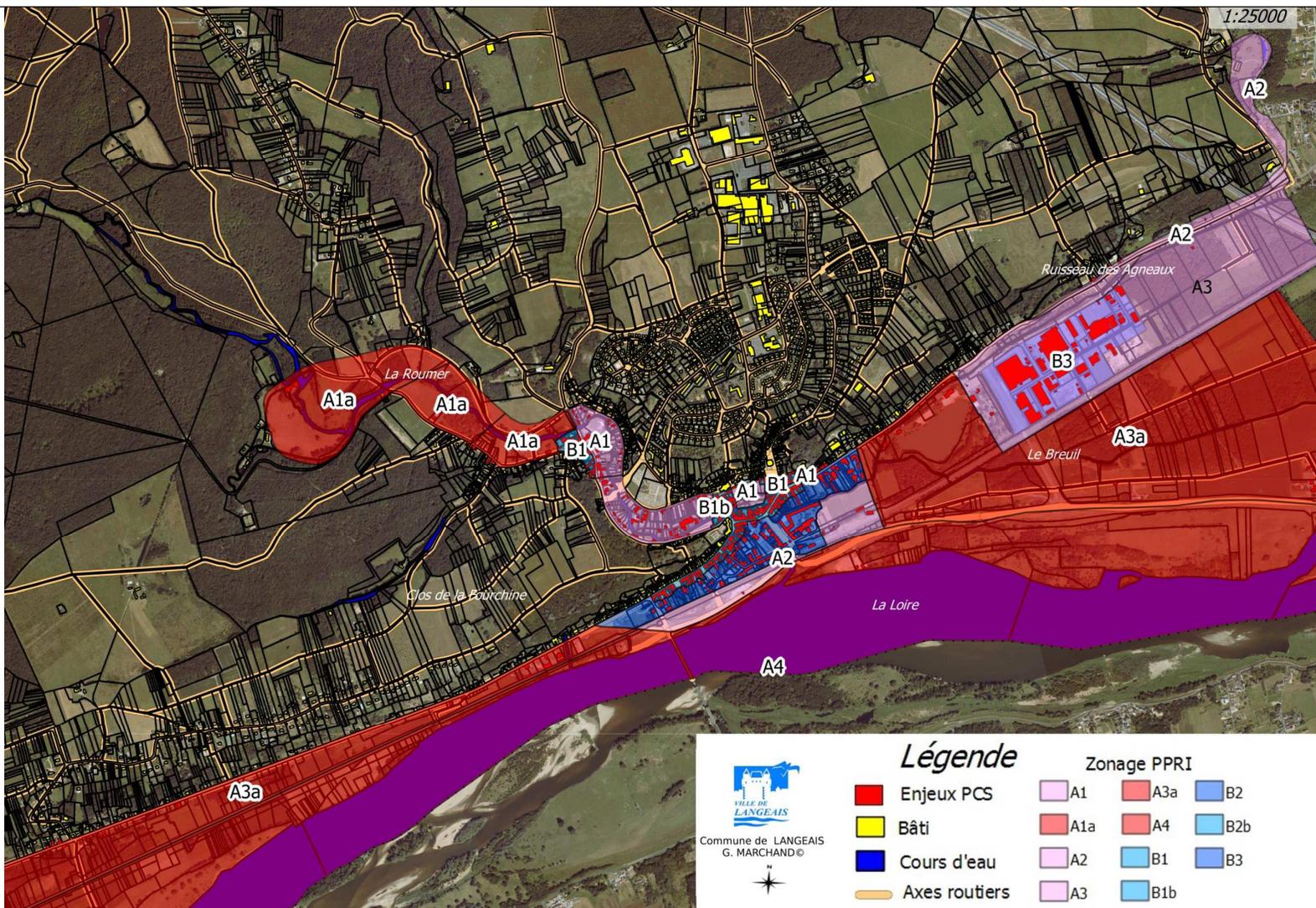
Niveau	Cote de Loire au pont de Langeais supérieure à 5,00 (crue cinquantennale)
Situation	Les vannes étant fermées et les pompes en fonctionnement , il n'y a plus de risque de refoulement de la Loire au niveau des exutoires de ses affluents. Risque potentiel d'inondation si crue des affluents de la Loire VIGILANCE ACCRUE DE LA LEVEE ET DES STATIONS DE POMPAGE.
Zone Inondée	<ul style="list-style-type: none"> 🇫🇷 Si rupture de digue ou arrêt des pompes : La totalité du centre-ville 🇫🇷 Si crue des affluents, Le Clos de la Fourchine, les alentours du Breuil, autour de la ZI Sud sans qu'elle soit inondée, le stade de foot, petit gymnase, abords de l'école maternelle, quelques terrains le long de la Roumer et une dizaine d'habitations maximum
Action(s) à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> 🇫🇷 DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE 🇫🇷 MOBILISATION des membres du poste de commandement communal → <i>Fs_1.2_Organigramme_de_la_Crise/Nierge</i> 🇫🇷 EVACUATION préventive du matériel des services techniques vers la maison de retraite → <i>FS_4.3_Recensement_des_moyens_matériel</i> 🇫🇷 AVERTISSEMENT de la Population → <i>FS_3.3_Message_type_d'alerte</i> 🇫🇷 ASSISTANCE aux habitants et professionnels pour sauvegarder leurs biens. → <i>FS_4.1_Recensement_enjeux_inondation</i> 🇫🇷 VÉRIFICATION de l'intégrité de la levée et du fonctionnement des pompes
Matériel à Mobiliser	L'ENSEMBLE DU MATERIEL DES SERVICES TECHNIQUES
Personnel à Mobiliser	Ensemble du personnel communal et élus
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> 🇫🇷 FA_Armement_du_poste_de_Commandement_Communal (Annexe II) 🇫🇷 FC_6_Astreinte_crue (Annexe VII) 🇫🇷 FO 1 Organigramme des acteurs de la Crise (Annexe VI) 🇫🇷 FS_1.2_Organigrammes des acteurs de la crise (Annexe VIII) 🇫🇷 FO_1_Organigramme_contact (Annexe VI) 🇫🇷 FS_4.3_Recensement_des_moyens_matériel (Annexe VIII) 🇫🇷 FA_Alerter_la_population (Annexe II) 🇫🇷 FS 3.3 Message Type d'alerte (Annexe VIII)

1.5. Niveau de risque 4 du scénario *Crue Extrême*

À compter du niveau 4, les membres du P.C.C. se réfèrent au **Chapitre MODALITES DE GESTION DE CRISE ET ORGANISATION COMMUNALE** ([information opérationnelle Evacuation et Hébergement](#))

Niveau 4	Cote de Loire au pont de Langeais supérieure à 6.00 (crue Centennale)
Situation	Risque de débordement de la Loire par surverse ou risque de rupture de digue
Zone Inondée	La totalité de la commune soumise au risque d'inondation selon le P.P.R.I
Action(s) à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ VERIFICATION de l'intégrité de la levée et du fonctionnement → <i>FP_4_Astreinte_crues</i> ■ MISE EN PLACE des hébergements d'urgence → <i>FS_4.13_Recensement_des_sites_stratégiques</i> ■ EVACUATION préventive des habitants et des professionnels vers les sites d'hébergements → <i>FS_3.4_Message-type_d'évacuation</i> ■ RAVITAILLEMENT de la population sinistrée → <i>FA_Ravitaillement</i> ■ FERMETURE des voies communales soumises au risque d'inondation → <i>FS_3.2_Arrete_d'interdiction_de_circulation</i>
Matériel à Mobiliser	Matériels des services techniques
Personnel à Mobiliser	Ensemble des agents communaux et élus
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fiches Contacts → <i>Fc_5_Astreinte Loire (Annexe VII)</i> ■ Fs 4.1 Recensement des Enjeux (Annexe VIII) ■ Fs 4.13 Recensement sites stratégiques (Annexe VIII) ■ Fa_Ravitaillement (Annexe II) ■ Fs 4.3b Recensement des moyens humain professionnels de santé (Annexe VIII) ■ Fa_Chapelle Ardente (Annexe II)

Figure n°14 : Ensemble des zones soumises au risque d'inondation en cas de crue extrême accompagnée d'une rupture de digue.



2. SCENARIO INONDATION PAR LES APPORTS DES AFFLUENTS EN CRUE, EN CAS DE NIVEAU HAUT DE LA LOIRE (CRUE MOYENNE) OU INONDATION DIRECTE DÉBORDEMENT DES AFFLUENTS DE LA LOIRE

2.1. Introduction

La Ville de Langeais est vulnérable aux inondations lors des crues des cours d'eau traversant son centre-ville (Roumer, Breuil, Agneaux) ou lorsque le niveau de la Loire est trop important (supérieur à 38,57 m NGF soit 2,20m), et que le système de pompage est à l'arrêt ou insuffisant.

Deux secteurs distincts sont concernés :

- l'amont de la digue transversale du Breuil dont les eaux sont pompées par la station de la Daudère ;
- le centre-ville de Langeais, dans lequel circule une partie des eaux de la Roumer et les eaux de ruissellement du plateau.

De par l'existence du déversoir des Culeveaux, le risque d'inondation par la Roumer est faible. **Il est cependant primordial de surveiller la montée des eaux au niveau de la parcelle cadastrée BC 103 au 32 Rue des Culeveaux où habite Monsieur ROY Loïc (09 81 46 09 23) et ainsi intervenir au plus vite.** Lors de l'orage du 17 juin 2013 l'eau est montée 20 cm au-dessus du niveau des fondations de la maison côté berge.

Le niveau de risque du scénario *inondation par les apports des affluents en crue*, est défini selon l'échelle de crue propre aux affluents ([Echelle de Crue affluents](#)) :

- Niveau 1 : Phase Normale
- Niveau 2 : Phase de Vigilance
- Niveau 3 : Phase d'Alerte
- Niveau 4 : Phase de Crise

2.2. Niveau 1

Lorsque que l’alerte est au niveau 1, ni la Loire, ni les affluents ne sont en crue. La commune ne court aucun risque d’inondation, mais une vigilance météorologique et de la cote de la Loire est assurée quotidiennement.

Niveau 1	Ni la Loire ni les affluents ne sont en crue, il n’y a pas de précipitation ou d’orages prévus
Situation	Aucun risque de crue.
Zone Inondée	Aucune
Action(s) à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ■ <u>Vérification quotidienne</u> de la cote de Loire et des conditions météorologiques assurée par l’unité de surveillance de la Veille Communale.
Matériel à Mobiliser	Néant
Personnel à Mobiliser	CELLULE DE VEILLE COMMUNALE
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fp_1_Vigicrués (Annexe V): ■ Fp_2_METEOFRACTANCE (Annexe V) ■ Fp_3_Météo60 (Annexe V) ■ Fo_15 Composition_veille_communale (Annexe VI) ■ Fs_6_suivi_des_cotes_de_Loire et de la météo (Annexe VIII)

2.3. Niveau 2

Lorsque que l’alerte atteint le niveau 2, la Loire est en crue (hauteur de 2,20m) et les prévisions météorologiques laissent craindre un risque de crue des affluents. Les agents de l’astreinte crue sont mobilisés afin de fermer la vanne des « Culeveaux » et du « Breuil » de manière à ce que les eaux pluviales provenant du plateau, ne provoquent pas d’inondations au niveau des fonds de parcelles (jardins essentiellement) donnant sur les cours d’eau.

Niveau 2	La Loire est en crue mais pas les affluents, la vigilance jaune Météo-France est déclenchée pour risque de <u>précipitations</u> Station de pompage en fonctionnement
Situation	Risque léger le long des cours d’eau de la Commune
Zone Inondée	Quelques bordures de terrains
Action(s) à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">  <u>Vérification quotidienne</u> de la cote de Loire et des conditions météorologiques assurée par l’unité de surveillance de la Veille Communale  <u>Mobilisation</u> de l’astreinte crue :  <u>Vérification du fonctionnement des pompes et de la hauteur des cours d’eau toutes les 4 heures</u>
Matériel à Mobiliser	<p>Camion de service, manivelles et jeux de clefs Téléphone d’astreinte crue (Téléphone d’astreinte élus (Lampe torche, cuissardes</p>
Personnel à Mobiliser	<p>Cellule de veille communale (journée) Agent et élu d’astreinte crue } 24h/24h</p>
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none">  Fiches Contacts → Fc_6_ Astreinte Crue (Annexe VII)  Fp 1 vigicrues (Annexe VIII):  Fp 2 meteofrance (Annexe VIII)  Fp 3 meteo60 (Annexe VIII)

2.4. Niveau 3

Lorsque qu'une **vigilance orange** est annoncée par Météo-France **pour des précipitations importantes et/ou orages**, les agents de l'astreinte crue sont mobilisés afin de fermer la vanne des « Culeveaux » et du « Breuil » de manière à ce que le réseau d'eaux pluviales ne provoque pas d'inondation au niveau des fonds de parcelles donnant sur les cours d'eau. Le débit nominal des affluents pourrait dépasser celui des stations de pompage. **Les services techniques sont mobilisés et le tableau de suivi des évènements est mis à jour (Fs_5_Tableau_des_évènements).**

Niveau 3	La Loire et les affluents sont en crue, la vigilance orange Météo-France prévoit des <u>précipitations importantes</u> Station de pompage en fonctionnement
Situation	Risque modéré le long des cours d'eau de la Commune
Zone Inondée	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Terrains en bordure de cours (jardins) ▀ La maison au 32 rue des Culeveaux () ▀ Pourtours de la ZI Sud (sans gravité) ▀ Clos de la Fourchine, stade foot et de Rugby ▀ Camping (débordement du lac) ▀ Groupe Scolaire (peu de gravité)
Actions à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Déclenchement du plan communal de sauvegarde ▀ Mobilisation des membres du poste de commandement communal → <i>Fs_1.2_Organigramme_de_la_Crise/Vierge</i> ▀ Information de la Population → Fp_6 (Annexe V) ▀ Vérification de la hauteur des cours d'eau et du fonctionnement des pompes
Matériel à Mobiliser	Camion de service, manivelles et jeux de clefs Téléphone d'astreinte crue (Téléphone d'astreinte élus) Lampe torche, cuissardes
Personnel à Mobiliser	Agents et élus d'astreinte Crue ← 24h/24h DGST/chargé de mission PCS
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Fa_Armement_du_poste_de_Commandement_Communal (Annexe II) ▀ Fc_6_Astreinte_crue (Annexe VII) ▀ Fo 1 Organigramme des acteurs de la Crise (Annexe VI) ▀ Fs_1.2_Organigrammes des acteurs de la crise (Annexe VIII) ▀ Fo_1_Organigramme_contact (Annexe VI) ▀ Fs_4.3 Recensement des moyens matériels (Annexe VIII) ▀ Fa_Alerter_la_population (Annexe II) ▀ Fs_3.3 Message Type d'alerte (Annexe VIII)

2.5. Niveau 4

Lorsque qu'une **vigilance rouge** est annoncée par Météo-France **pour des précipitations et/ou des orages**, les agents de l'astreinte crue et intempéries sont mobilisés. Une **maison au 32 rue des Culeveaux** est particulièrement vulnérable () et nécessite une surveillance et un appui accru des services de la commune. Cette habitation est signalée immédiatement aux services de secours. Si le niveau de l'eau monte vite, la priorité sera d'envoyer une équipe afin de surélever les meubles, mettre en sécurité et évacuer les habitants le cas échéant. **La direction des services techniques et le chargé de mission Plan Communal de Sauvegarde sont en charge d'organiser la mobilisation des services techniques et de remplir dans le tableau de suivi des événements (FS_5_Tableau_des_événements) tout élément apparu du début à la fin de l'alerte.** Ces derniers sont communiqués au Maire et/ou Élus Référents.

Niveau 4	La Loire et ses affluents sont en crue, en raison des <u>précipitations importantes</u>. La vigilance rouge Météo-France est déclenchée Station de pompage en fonctionnement
Situation	Risque important le long des cours d'eau de la Commune
Zone Inondée	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Terrains en bordure de cours d'eau ▀ Une dizaine de maisons notamment dont <u>Maison du 32 rue des Culeveaux</u> () ▀ Camping (débordement du lac-inondation de la route départementale, local pétanque, sanitaire s piscine) ▀ Pourtours de la ZI Sud (sans gravité) ▀ Clos de la Fourchine ▀ Stades foot et de Rugby ▀ Groupe Scolaire (peu de gravité)
Action(s) à mettre en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▀ <u>Vérification quotidienne</u> de la cote de Loire et des conditions météorologiques assurée par l'unité de surveillance de la Veille Communale ▀ <u>Mobilisation</u> de l'astreinte crue
Matériel à Mobiliser	Le téléphone d'astreinte crue Le camion d'astreinte
Personnel à Mobiliser	Cellule de veille communale Agents et élus d'astreinte crue ← 24h/24h DGST/Chargé de mission PCS Tout agent nécessaire
Fiches de références	<ul style="list-style-type: none"> ▀ Fp 4_Astreinte_Crués (Annexe V) ▀ Fc_6_Astreinte_Crue (Annexe VII) ▀ Fp 1 VIGICRUES (Annexe V): ▀ Fp 2 METEOFRANCE (Annexe V) ▀ Fp_3_Météo60 (Annexe V) ▀ Fo_15_Composition_veille_communale (Annexe VI) ▀ Fs_5_Tableau_des_événements (Annexe VIII)

Figure n°15 : Estimation des zones inondées en cas de crues centennales des affluents de la Loire

